

# Trame verte et bleue

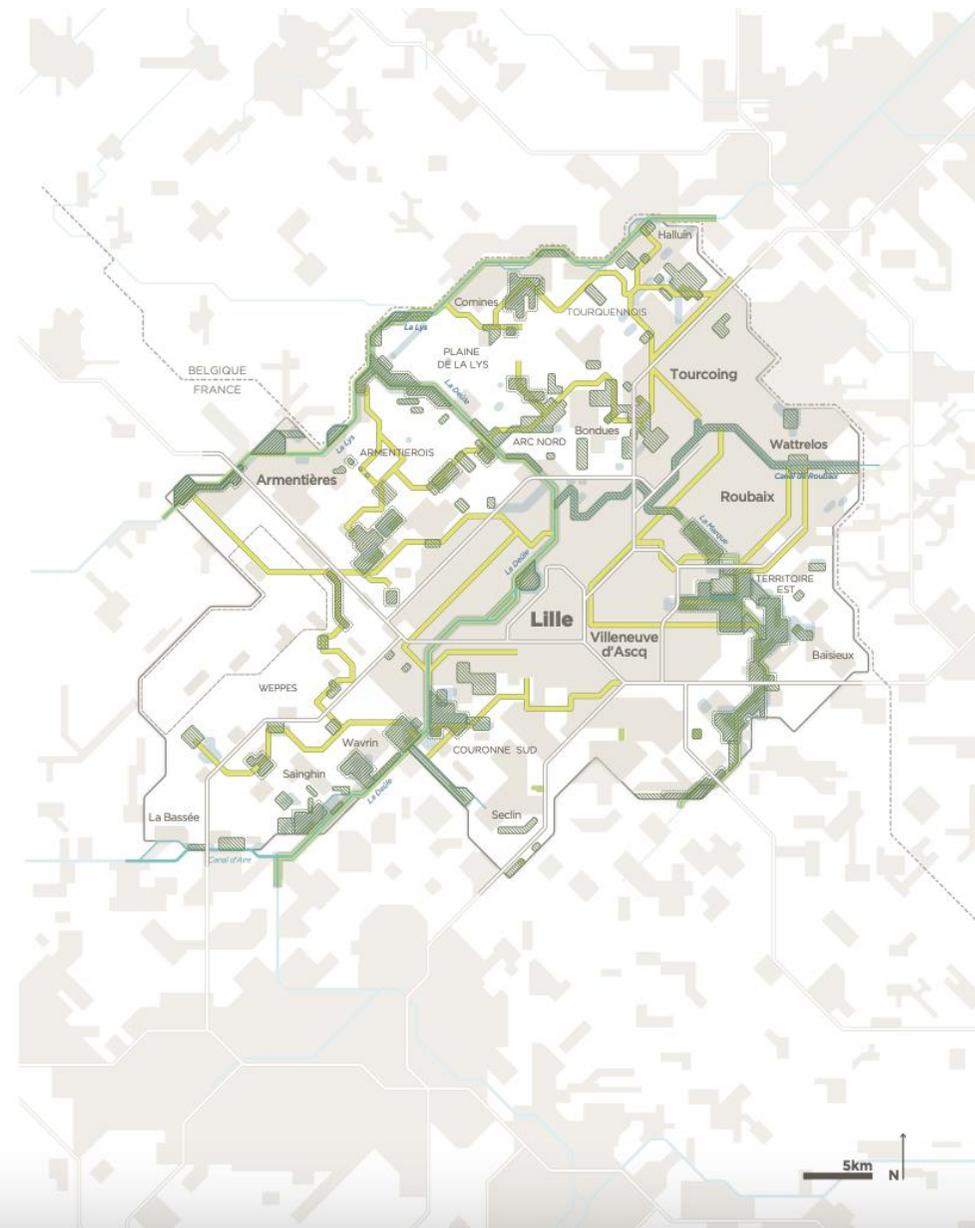
- Préserver et développer les espaces de nature (toutes tailles et usages confondus).
- Renforcer la trame paysagère et les continuités écologiques, y compris dans le tissu urbain.
- Espaces de nature nécessaires pour répondre aux besoins de proximité.
- Garantir des espaces de respiration dans les quartiers.



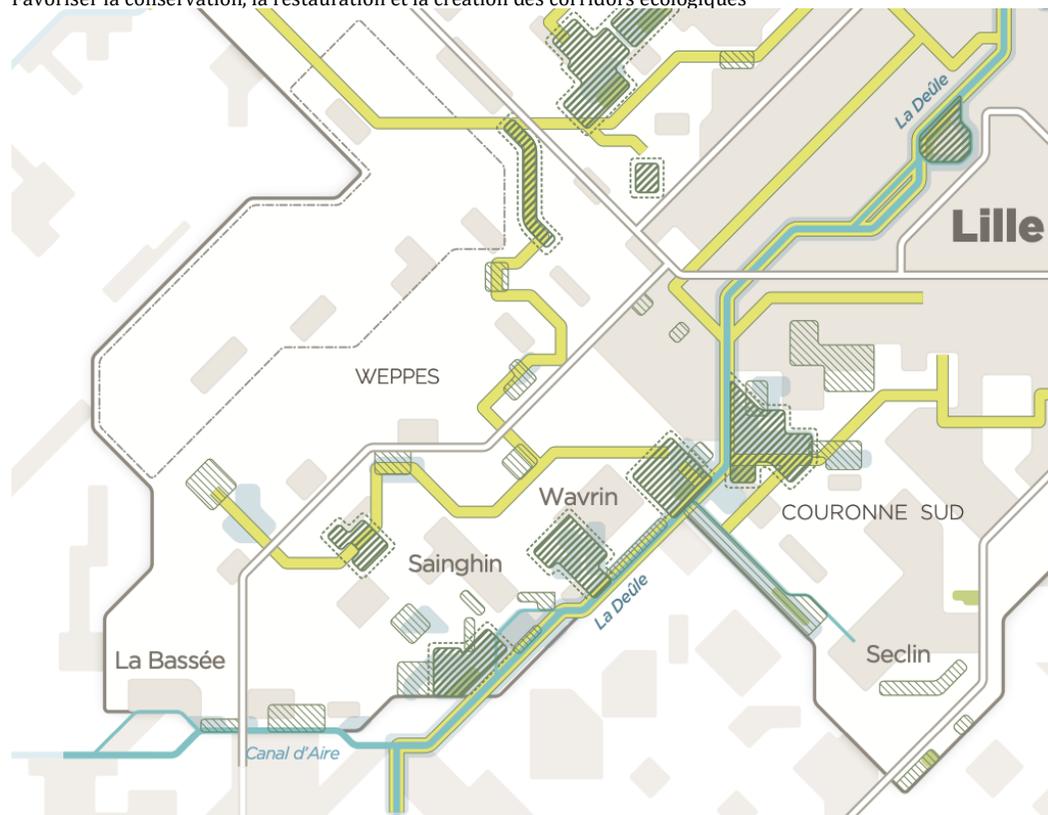
## Schéma d'orientation

### Préserver et reconquérir la trame verte et bleue

- |  |  |
|--|--|
|  Sanctuariser les réservoirs de biodiversité  |  Tache urbaine  |
|  Préserver les espaces naturels relais  |  Réseau routier majeur  |
|  Préserver les milieux humides en fonction de leur intérêt écologique                     |  Frontière franco-belge   |
|  Favoriser la conservation, la restauration et la création des corridors écologiques      |  Communauté de communes de Weppes fusionnée avec la MEL le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 |
|  Conforter et développer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau à fort potentiel |  |
|  Développer les zones tampons   |  |
|  Protéger et développer les boisements  |  |



Préserver les espaces naturels relais  
Préserver les milieux humides en fonction de leur intérêt écologique  
Favoriser la conservation, la restauration et la création des corridors écologiques



Boisement et zone humide du  
Château et de la ferme de Coupigny  
La Libaude  
Boisement et verger communaux  
Zone naturelle de loisirs entre le  
centre et la RN41  
Cimetière allemand et espace  
paysager boisé  
Les jardins familiaux  
Les jardins publics  
Les petits espaces verts  
d'accompagnement  
Les arbres remarquables  
Les jardins privés  
L'espace agricole



Échelle 1 : 17 05€

0 — 200 m



## Boisement et zone humide du Château et de la ferme de Coupigny La Libaude



*La Libaude au niveau de la RN41*

- . Lieu confidentiel et privé, accentué par la coupure réalisée par la RN41
- . Néanmoins, la jonction souterraine de la RN41 permet facilement un accès piétonnier entre le site et le centre de la commune.
- . Il s'agit vraisemblablement plus d'un boisement d'arbres que d'un bois naturel, richesse écologique ?
- . Comment garantir la bonne évolution du site pour qu'il puisse participer à la constitution d'une trame verte et bleue ?
- . Comment est gérée la Libaude et par qui ?

### Référence :



*Végétation de milieu humide au Parc Saint-Pierre à Amiens*



## Boisement et verger communaux



*Le boisement*



*Le verger*

- . Boisement qui constitue essentiellement une plantation d'arbres de façon alignée. Il paraît important aujourd'hui de sélectionner les sujets d'avenir et de mettre en place un plan de gestion afin que cette plantation s'apparente à terme à un véritable bois naturel.
- . Verger et espace prairial de qualité.
- . Rôle et objectifs de ces deux espaces à redéfinir pour les rendre complémentaires, quelles liaisons entre les deux espaces ?

## Zone naturelle de loisirs entre le centre et la RN41



*Prairie de fauche*



*Chemin colonisé par la végétation le long de la RN41*



*Passage sous la RN41*



*« Prairie fleurie » du stade*

- . Zone naturelle de loisirs au PLU2, propriété communale, cet ensemble semble assez hétéroclite et sans vocation précise définie.
- . Elle permet de créer une zone tampon entre le centre et la RN41 et il serait intéressant d'affirmer davantage son statut naturel en le rendant complémentaire aux autres sites comme le boisement et le verger.
- . L'aménagement d'un accès piétonnier, une signalétique pédagogique pourraient être un plus.
- . Poursuite d'une gestion agricole (récolte de foin), possibilité de pâturage, restauration d'une zone humide...

Référence :

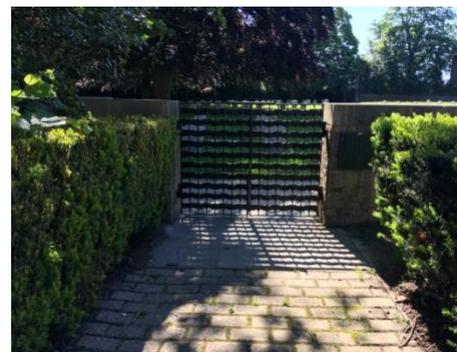
Coquelles



## Cimetière allemand et espace paysager boisé



*Le cimetière allemand*



*Entrée du cimetière*

- . Espaces inaccessibles ou aux abords peu qualitatifs mais qui devraient être valorisés lors de l'opération d'aménagement de l'ancienne zone « Unéal » et du collège.
- . Intérêt écologique présent du fait de la présence de vieux arbres et de la connectivité avec l'espace agricole.
- . Attention particulière pour le maintien de la trame verte lors de la réalisation des diverses opérations d'aménagement prévues.

## Les jardins familiaux



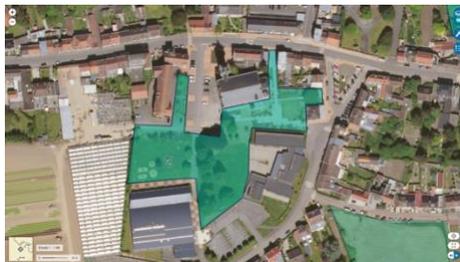
*Jardins familiaux "nord"*



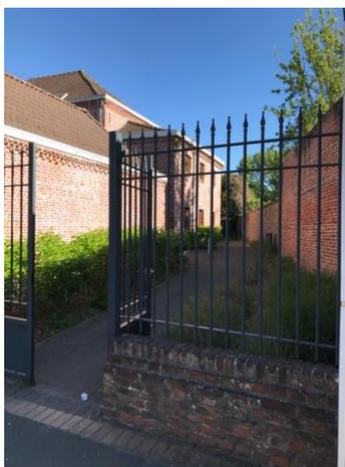
*Jardins familiaux "sud"*

- . Deux secteurs dédiés dans deux secteurs différents. Espaces de respiration et de convivialité au sein du bâti.
- . Ces lieux permettent le partage, l'échange entre les habitants et sont à privilégier. L'intérêt écologique est réel à partir du moment où le jardinage est naturel (sans intrants et pesticides) et s'accompagne d'espaces refuges (espaces non fauchés, haie, mare, ...). La commune doit, pour cela, participer à l'animation et à la bonne tenue des lieux.

## Les jardins publics



*Aire de jeux du jardin du centre*



*Entrée du jardin de la mairie*



*Jardin de l'église*



*Les tours des arbres sont non fauchés*

- . Très bonne qualité d'espace avec notamment le souci de préserver la biodiversité (0 phyto, gestion différenciée).
- . Prévoir une connexion du jardin de la mairie par l'arrière lors de la mise en œuvre de l'OAP.
- . Possibilité de création d'un square ou petit jardin en lieu et place de l'ancienne cour d'école rue François-Marie Raoult.

## Les petits espaces verts d'accompagnement



*Entrée de commune semée en plantes annuelles*



*En plus du massif existant, possibilité de végétalisation des façades*



*Possibilité de végétalisation de la venelle*

- . Afin de s'adapter au réchauffement climatique, de limiter l'imperméabilisation des sols et d'offrir de nouvelles ressources à la biodiversité, il est intéressant de développer les petits espaces verts d'accompagnement.
- . Le permis de végétaliser permet de développer ces espaces tout en sensibilisant et en impliquant les habitants.

Références :



*Plante grimpante en pied de façade  
à Nantes*



*Venelle végétalisée à Béthencourt*



*Espace public géré par les riverains à Lille*



*Pied de façade végétalisée à Lille*

## Les arbres remarquables ou remarqués



*Cèdre du Liban de l'ancienne perception*



*Espace boisé du cimetière allemand*



*Arbres d'alignement de la rue François-Marie Raoult*

. Il s'agit d'assurer leur pérennité par leur protection réglementaire mais aussi physique (branches et racines).

## Les jardins privatifs



*Grand jardin à Fournes, rue Faidherbe*



*Jardin à Willems*



*Abattage de vieux arbres dans un jardin à Willems*

. Certains sont très grands et peuvent à eux seuls présenter un intérêt écologique ; pour les plus petits, leur intérêt réside en la constitution d'un réseau.

. Le jardin est écologique s'il présente une variété de strates et d'espèces végétales, des zones refuges non soumises à une gestion intensive (de type gazon ou haie très taillée) avec une certaine stabilité dans le temps.

## L'espace agricole



*Abords de la RD41*



*Espace agricole de Fournes*



*Ferme du Coquerez à Sainghin-en-Weppes*

. Pour développer l'intérêt écologique de l'espace agricole, il s'agit entre autres de développer les petits éléments du paysage : bandes enherbées, haies le long des chemins, fossés, arbres isolés, mares, petits boisements, friches, ...

# Activité agricole

- Accompagner l'activité agricole vers une transition plus biologique, raisonnée, respectueuse de l'environnement et plus intégrée dans les circuits courts.
- Développer une agriculture « bio » mais qui consomme peu d'eau (accompagnement de la MEL à prévoir).



## Schéma d'orientation

# Un aménagement du territoire garant de l'équilibre entre la préservation des espaces naturel et agricole et le développement urbain

### Soutenir un développement urbain optimisé limitant la consommation foncière et l'étalement urbain

- Favoriser la mobilisation du foncier en renouvellement urbain
- Développer une offre foncière à vocation économique en extension\*
- Développer une offre foncière à vocation mixte en extension\*

\* Ne sont représentés que les secteurs majeurs de développement économique d'une surface supérieure ou égale à 20 ha et mixte d'une surface supérieure ou égale à 10 ha

- Intensifier l'usage du foncier à proximité des axes de transports structurants existants et à venir

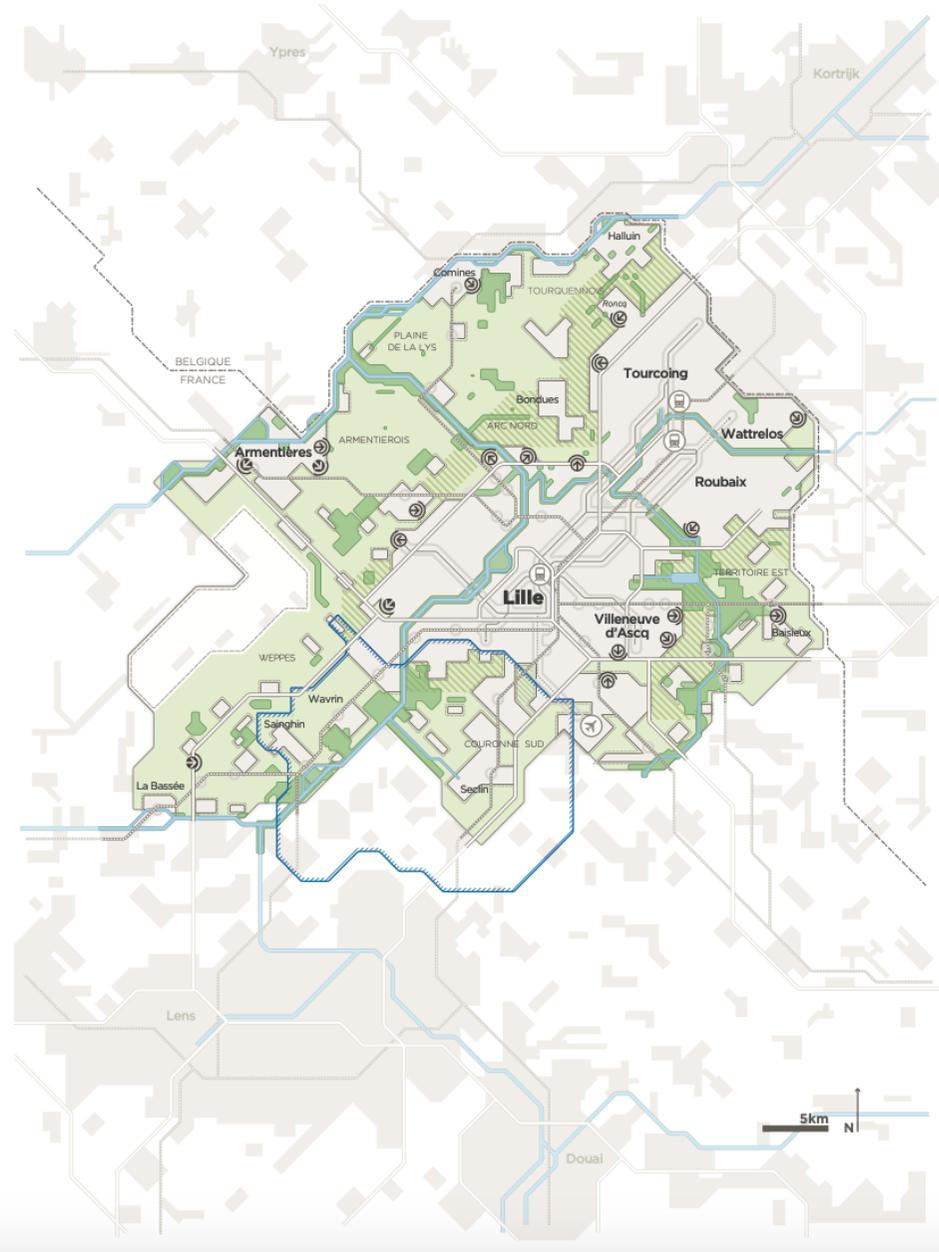
### Proscrire l'extension urbaine dans les secteurs à forte valeur ou sensibilité environnementale

- Dans les réservoirs de biodiversité et les zones à dominantes humides jouant un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau
- Dans l'aire d'alimentation des captages, les extensions urbaines sont par principe interdites (sauf exception)

### Affirmer le rôle structurant de l'armature agricole et naturelle dans le développement métropolitain

- Reconnaître les espaces agricoles et naturels comme éléments structurants de l'organisation du territoire
- Faire des hémicycles des lieux de haute qualité paysagère conciliant les usages agricoles et urbains
- Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne

- Réseau routier majeur
- Réseau fluvial
- Train Express Régional
- Accessibilité ferroviaire européenne et nationale
- Aéroport Lille-Lesquin
- Métro/Tramway
- Projet de transports urbain structurant
- Frontière franco-belge
- Communauté de communes de Weppes fusionnée avec la MEL le 1<sup>er</sup> janvier 2017



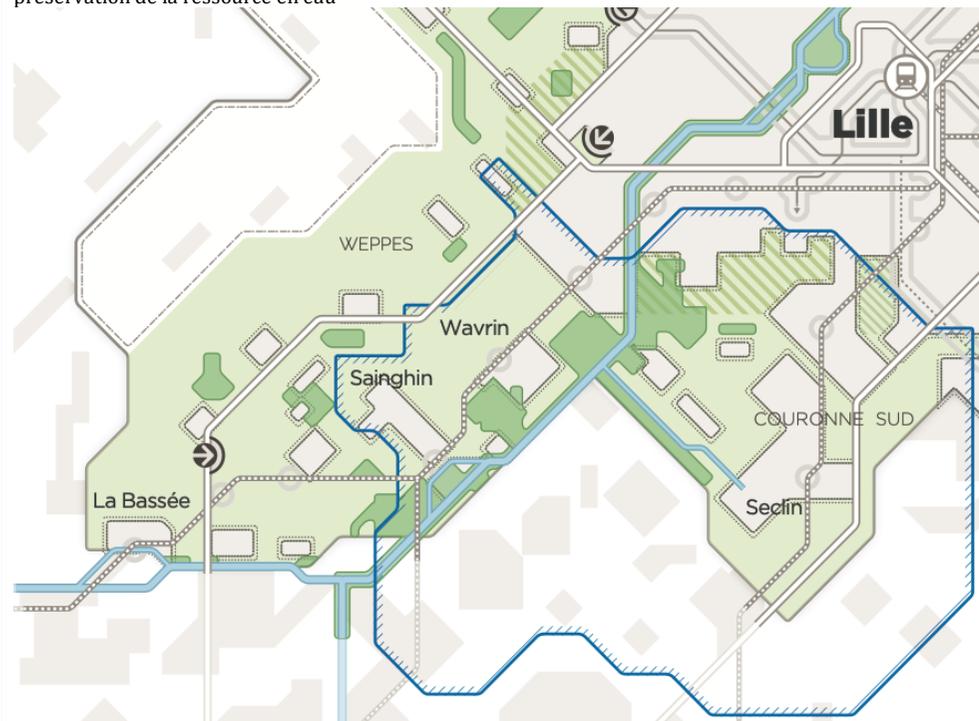
Affirmer le rôle structurant de l'armature agricole et naturelle dans le développement métropolitain

Reconnaitre les espaces agricoles et naturels comme éléments structurants de l'organisation du territoire

Travailler une transition progressive de la ville vers la campagne

Proscrire l'extension urbaine dans les secteurs à forte valeur ou sensibilité environnementale

Dans les réservoirs de biodiversité et les zones à dominantes humides jouant un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau



Exploitation Maraichère du centre

Jardins familiaux

Boisement et verger communaux

Zone naturelle de loisirs entre le centre et la RN41

Cimetière allemand et espace paysager boisé

Paysage agricole de manière générale

Boisement et zone humide du Château et de la ferme de Coupigny

## L'exploitation maraîchère du centre et les exploitations agricoles en général



*Serres de l'exploitation maraîchère à Fournes*



*Distributeur de produits agricoles le long de la RD41 à Sainghin-en-Weppes*

- . Devenir de l'exploitation maraîchère en contact avec le centre.
- . Comment la collectivité peut participer au développement d'une agriculture fonctionnant en circuit court et biologique (cantine, AMAP, site de vente, ...) ?

## Eau

- Renforcer la préservation de la ressource en eau.
- Minimiser l'artificialisation des sols, en particulier sur le périmètre de l'AAC (commune « gardienne de l'eau »).



Schéma d'orientation

## Améliorer le cycle de l'eau

### Préserver et reconquérir les ressources en eau souterraines

 Dans l'aire d'alimentation des captages

### Assurer le maintien et le renforcement des fonctionnalités des zones humides locales

 Dans les Zones Humides Locales

### Se prémunir contre le risque d'inondation

 Périmètre des Plans de Prévention des Risques Inondation

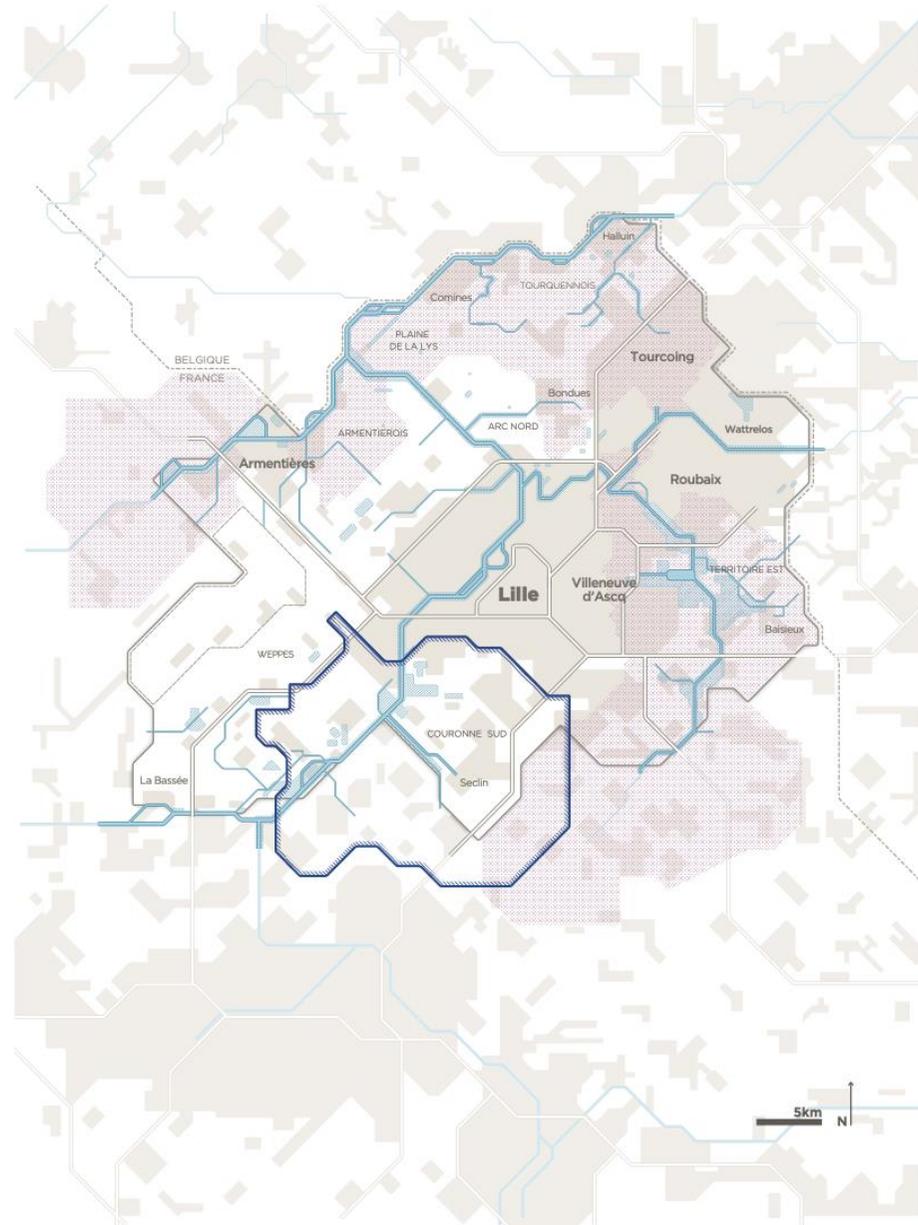
 Tache urbaine

 Réseau routier majeur

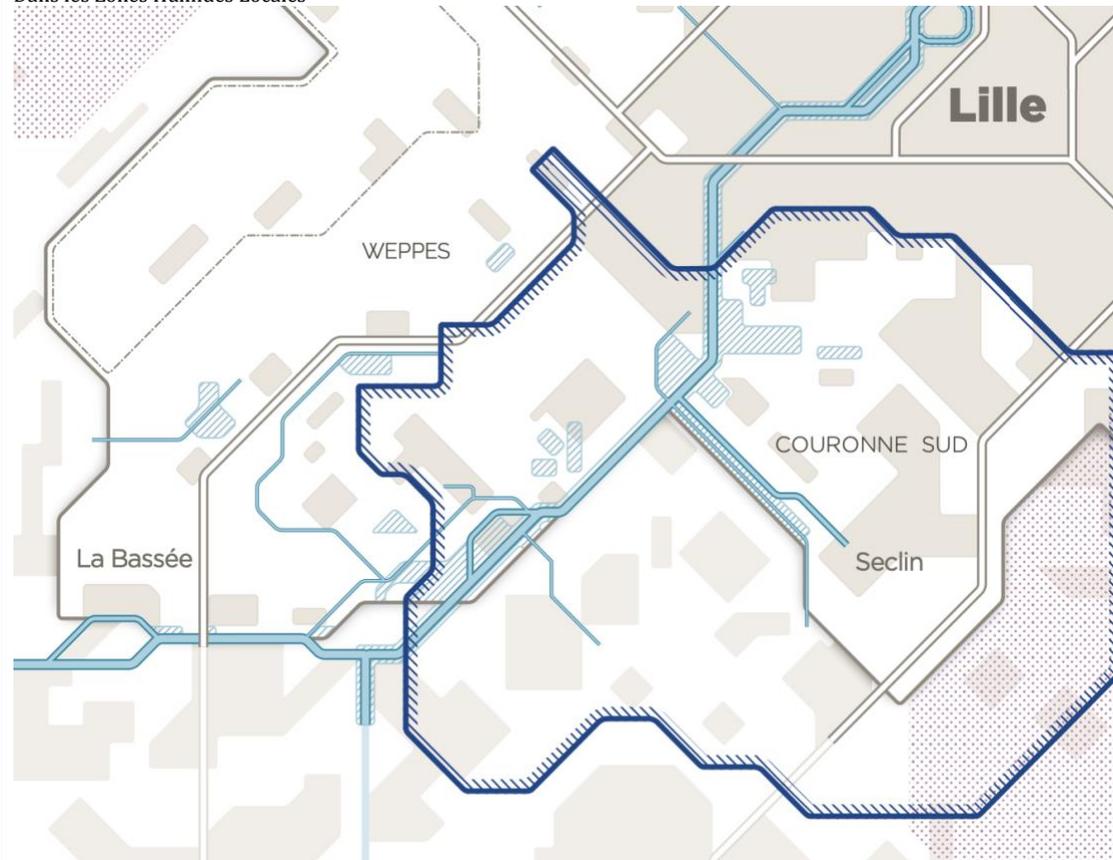
 Réseau fluvial

 Frontière franco-belge

 Communauté de communes de Weppes fusionnée avec la MEL le 1<sup>er</sup> janvier 2017



Préserver et reconquérir les ressources en eau souterraines  
Dans l'aire d'alimentation des captages  
Assurer le maintien et le renforcement des fonctionnalités des zones humides locales  
Dans les Zones Humides Locales



**Fournes en weppes : « gardienne de l'eau »**

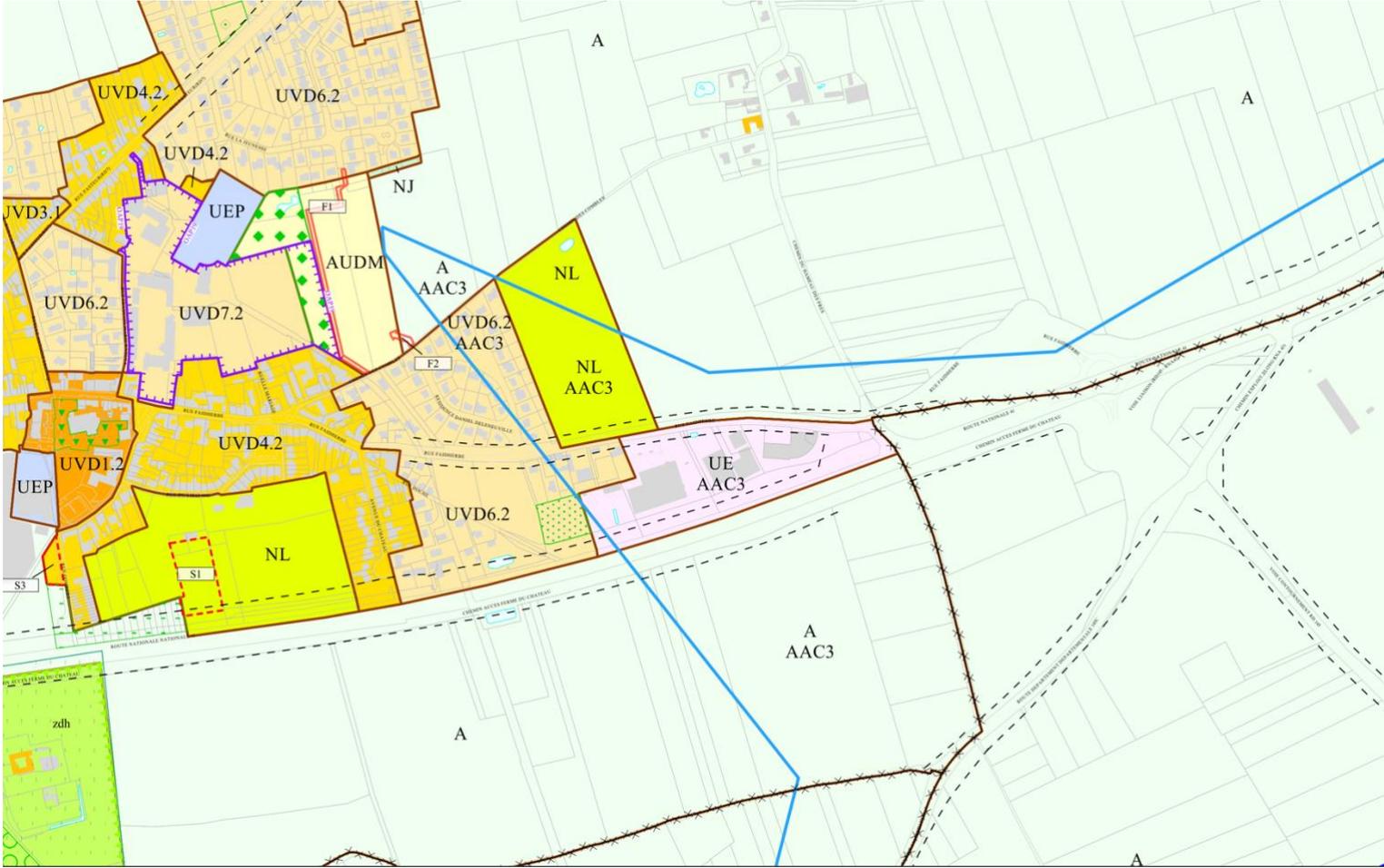
**Limitation de l'artificialisation sur le périmètre de l'AAC**

**Boisement et zone humide du Château et de la ferme de Coupigny**

**La Libaude**

**La Libaude**

# La limitation de l'artificialisation sur le périmètre de l'AAC



Référence :



# LISTE DES FICHES

## OBSERVER, CONCERTER ET PLANIFIER

- Compter sur les habitants
- Renforcer les liens entre le monde agricole et les habitants
- Observer pour mieux comprendre et anticiper
- Convoquer le paysage
- Planifier à bonne échelle

## MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN ET PRÉSERVER LES ESPACES NAF

- Protéger les terres agricoles et les espaces forestiers
- Protéger la nature remarquable
- Préserver la nature ordinaire et ménager les territoires par la trame verte et bleue
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Éviter, réduire, compenser
- Penser la sobriété de l'aménagement à toutes les échelles du territoire

## RECOMPOSER LA VILLE SUR LA VILLE ET ENCOURAGER LE RECYCLAGE URBAIN

- Définir sa stratégie foncière
- Résorber la vacance immobilière de longue durée pour des centralités attractives
- Densifier les zones résidentielles en s'appuyant sur le BIMBY
- Réhabiliter les friches urbaines
- Restructurer les zones commerciales et les zones d'activités
- Oser la densité avec des formes urbaines de qualité
- Mixer les fonctions, les pratiques et les usages urbains
- Retourner à la terre : désimperméabiliser, renaturer
- Mobiliser la fiscalité
- Transformer les territoires grâce au contrat

Sommaire

## LES SOLUTIONS TECHNIQUES



Les solutions techniques présentées ici le sont à titre illustratif et ne prétendent pas à l'exhaustivité. À l'inverse d'un bassin de stockage-restitution, le déploiement de ces solutions consiste le plus souvent à mettre en place des aménagements diffus, permettant ainsi une gestion des eaux

de pluie au plus près de leur point de chute. Lorsqu'ils sont végétalisés, ces aménagements remplissent généralement plusieurs fonctions et concourent à plusieurs usages dans la ville : promenades, jardins partagés, jeux pour enfants, etc.



Bassins filtrants  
du parc du Chemin-  
de-l'Île à Nanterre

→ **Les noues** : fossés ouverts, larges et peu profonds servant à la collecte, à la rétention et/ou à l'infiltration des eaux pluviales.

→ **Les tranchées drainantes/ infiltrantes** : ouvrages superficiels et linéaires remplis de matériaux poreux et capables de stocker temporairement les eaux pluviales. Les tranchées recueillent les eaux de ruissellement, écrètent les volumes et débits puis évacuent les eaux pluviales.

→ **Les revêtements poreux** : revêtements constitués de matériaux poreux, non étanches, qui facilitent une infiltration diffuse des eaux pluviales dans le sol.

→ **Les toitures végétalisées** : toiture-terrasse (ou une toiture faiblement inclinée) recouverte par un substrat et une couverture végétale qui permet l'infiltration des eaux de pluie<sup>4</sup>.

→ **Les jardins de pluie** : dépression naturelle ou artificielle, végétalisée, destinée à retenir les eaux pluviales collectées dans un périmètre allant de la maison individuelle à une opération d'urbanisme d'envergure<sup>5</sup>.

Source des définitions (hors toitures végétalisées et jardins de pluie) : Vers la ville perméable, comment désimperméabiliser les sols ? Guide technique du SDAGE Bassin Rhône-Méditerranée, mars 2017.

4. <http://www.cave60.com/vous-construisez/energies-renouvelables/sisolier-conserver-la-chaleur/les-toitures-vegetalisees/>,  
5. [http://wikihydro.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Wikimat:Jardin\\_de\\_pluie](http://wikihydro.developpement-durable.gouv.fr/index.php/Wikimat:Jardin_de_pluie).

Exemple de fiche concernant la limitation de l'imperméabilisation des sols